

ICANN | GAC

Comité consultatif gouvernemental

Montréal, Canada, 6 novembre 2019

Communiqué du GAC - Montréal, Canada¹

I. Introduction

Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Montréal, Canada, du 2 au 6 novembre 2019.

Soixante-huit (68) membres du GAC et neuf (9) observateurs ont assisté à la réunion.

La réunion du GAC a eu lieu dans le cadre de l'ICANN66. Toutes les séances plénières ainsi que les séances des groupes de travail du GAC ont pris la forme de réunions publiques.

Le Comité consultatif gouvernemental pleure le décès de M. Tarek Kamel, un pionnier dans le développement des TIC et de l'Internet en Afrique et au Moyen-Orient, ainsi que dans leur gouvernance à l'échelle mondiale. Tarek était très respecté dans l'écosystème de l'Internet et bien-aimé parmi ses collègues et ses homologues tant au sein des gouvernements du monde entier qu'au sein de la communauté de l'ICANN. Que ce soit à titre de conseiller ministériel, de ministre de la communication et de la technologie de l'Égypte ou comme conseiller principal du président de l'ICANN, Tarek restera dans les mémoires comme un homme exemplaire ; sa qualité humaine exceptionnelle et ses réalisations professionnelles demeurent un des piliers du modèle de gouvernance multipartite et inclusif.

Le Dr Tarek Kamel nous a laissé en héritage la construction de relations durables entre les gouvernements, le GAC et l'ICANN, au service de l'intérêt public mondial.

¹ L'historique des communiqués du GAC sur ces mêmes sujets ou sur autres sujets est disponible sur : <https://gac.icann.org/>

II. Activités entre les unités constitutives et participation de la communauté

Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a abordé les questions suivantes :

- La mise en œuvre de plans qui façonneront l'avenir de l'ICANN et son modèle multipartite
- Les questions concernant le RGPD/WHOIS
- L'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS
- Les recommandations de la révision de la CCT et des séries ultérieures de nouveaux gTLD

Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC s'est réuni avec les membres du Conseil de la GNSO et a abordé les points suivants :

- L'accès des OIG aux mécanismes de protection des droits curatifs et la charte proposée pour une nouvelle piste de travail des OIG dans le cadre de la révision de l'ensemble des mécanismes de protection des droits (RPM) du groupe de travail sur le PDP.
- L'évolution du modèle multipartite de l'ICANN (y compris les questions relatives au PDP 3.0 de la GNSO)
- Le travail du PDP concernant les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD (y compris le travail récemment terminé de la piste de travail 5 sur les noms géographiques)

Réunion avec le groupe des représentants des opérateurs de registre (RySG)

Le GAC s'est réuni avec les membres du RySG et a abordé les questions suivantes :

- Le processus accéléré d'élaboration de politiques (EPDP) sur les données d'enregistrement des gTLD
- Les obligations des opérateurs de registre et les pratiques concernant l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS

Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)

La ccNSO a informé le GAC sur la retraite des ccTLD en relation avec un processus d'élaboration de politiques de la ccNSO en cours.

Réunion avec le comité consultatif At-Large (ALAC)

Le GAC s'est réuni avec les membres de l'ALAC et a abordé les points suivants :

- L'EPDP sur les données d'enregistrement des gTLD
- La coopération en matière de renforcement des capacités

- La collaboration de l'ALAC avec le groupe de discussion du GAC sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD

Réunion avec le Comité consultatif du système des serveurs racine (RSSAC)

Le GAC a reçu une mise à jour des dirigeants du RSSAC sur l'état de son travail concernant le document RSSAC 037 sur le modèle de gouvernance proposé pour le système des serveurs racine du DNS.

Réunion avec le Groupe directeur sur l'acceptation universelle (UASG)

Le GAC a reçu une mise à jour sur le travail de l'UASG et a décidé de créer un nouveau groupe de travail du GAC dans le but d'aborder les questions relatives à l'acceptation universelle et les noms de domaine internationalisés (IDN) d'importance pour les gouvernements.

Réunion avec le groupe de travail intercommunautaire sur les recettes des enchères des nouveaux gTLD

Le CCWG met au point son rapport final pour que le GAC présente ses commentaires. Les membres du GAC ont débattu sur la portée du groupe de travail pour aborder les mécanismes possibles d'affectation des revenus du produit de la vente aux enchères, y compris l'importance de la discussion du GAC et des contributions sur :

- Le mécanisme qui sera finalement choisi pour l'affectation des revenus de la vente aux enchères
- Les critères de sélection des projets à financer avec ces fonds

Réunion avec le groupe de travail du GAC dédié à la révision de l'ATRT3

Le GAC s'est réuni avec des représentants du groupe de travail du GAC dédié à l'ATRT3 qui a informé sur le travail entrepris par l'équipe de révision.

Réunion sur le projet de légitimité de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec des chercheurs de l'Université de Göteborg et a reçu une mise à jour sur les premiers résultats du projet de légitimité de l'ICANN.

Discussions intercommunautaires

Les membres du GAC ont participé à des séances intercommunautaires prévues dans le cadre de l'ICANN66, y compris l'étape 2 du processus accéléré d'élaboration de politiques sur les données

d'enregistrement des gTLD, l'utilisation malveillante du DNS et l'évolution du modèle multipartite de l'ICANN.

III. Questions internes

1. Membres du GAC

Le GAC a accueilli le Conseil des organisations régionales du Pacifique (CROP) ICT et le secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) en tant que nouveaux observateurs au Comité. Le GAC a actuellement 178 membres et 38 observateurs.

2. Élections du GAC

Le GAC a élu les vice-présidents pour la période commençant après l'ICANN67 (mars 2020) et jusqu'à la clôture de l'ICANN70 (mars 2021) :

- Olga Cavalli (Argentine)
- Guiguemde Ragnimpinda Jacques Rodrigue (Burkina Faso)
- Luisa Paez (Canada)
- Pua Hunter (Îles Cook)
- Jorge Cancio (Suisse)

3. Groupes de travail du GAC

- **Groupe de travail du GAC sur la sécurité publique (PSWG)**

Le PSWG a discuté les mesures d'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, y compris la nécessité de mettre en œuvre les recommandations de l'équipe de révision de la CCT sur l'utilisation malveillante du DNS, l'importance du signalement des cas d'utilisation malveillante des noms de domaine et le besoin de veiller à ce que l'exigence d'« accès raisonnable » aux informations d'enregistrement des noms de domaine non-publics fonctionne de manière efficace, compte tenu de l'incidence sur les investigations et d'autres activités pour préserver la sécurité publique et faire respecter la loi.

Le PSWG a également participé au processus accéléré d'élaboration de politiques sur la spécification temporaire pour les données d'enregistrement des gTLD et à la séance intercommunautaire sur l'utilisation malveillante du DNS. Enfin, le PSWG a mené des entretiens avec le département de la conformité contractuelle de l'ICANN, le Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité, l'Unité constitutive des utilisateurs non-commerciaux, les groupes des représentants des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement, et les unités constitutives de la propriété intellectuelle et des utilisateurs commerciaux.

- **Groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international (HRIL WG)**

Le HRIL WG et le groupe de travail intercommunautaire ont débattu de la mise en œuvre communautaire de la valeur fondamentale des droits de l'homme en collaboration avec un panel composé de membres des organisations de soutien, des comités consultatifs et du Conseil d'administration de l'ICANN. Il a été confirmé que la valeur fondamentale des droits de l'homme entrera en vigueur une fois que le Conseil d'administration de l'ICANN aura adopté les recommandations de la piste de travail 2 (WS2) du CCWG-Responsabilité et qu'elle fait partie de l'ordre du jour de la réunion générale annuelle du Conseil d'administration de l'ICANN dans le cadre de l'ICANN66. Le HRIL WG et le panel communautaire ont reconnu qu'une fois que le Conseil adoptera les recommandations de la piste de travail 2, le travail intercommunautaire sera essentiel pour le processus de mise en œuvre. Le HRIL WG a encouragé le GAC et d'autres membres de la communauté à participer à cet effort. Plus précisément, il est nécessaire de comprendre les conséquences d'une évaluation de l'impact négatif des droits de l'homme dans les processus d'élaboration de politiques.

- **Groupe de travail du GAC chargé de la participation du GAC au NomCom**

Le groupe de travail a présenté au GAC des recommandations que le Comité de nomination (NomCom) de l'ICANN devrait considérer lors de la sélection des candidats aux postes du Conseil d'administration de l'ICANN. Le GAC a approuvé les recommandations qui seront communiquées à la direction du NomCom.

- **Groupe de travail du GAC chargé des régions faiblement desservies (USRWG)**

L'USRWG a examiné les résultats de l'atelier du GAC du Moyen-Orient, tenu à Bahreïn le 30 septembre 2019, avec l'équipe en charge de la relation avec les parties prenantes mondiales pour le Moyen-Orient. L'USRWG envisage maintenant l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités du GAC pour l'exercice fiscal 2020. L'USRWG a également considéré une mise à jour du travail du groupe de discussion du GAC concernant les séries ultérieures de nouveaux gTLD et continuera de contribuer au renforcement des capacités du GAC dans ce domaine.

Les membres du groupe de travail sont invités à conduire et à aider avec les activités inter-sessions, en accord avec le plan de travail de l'USRWG, y compris : l'élaboration d'une enquête sur l'intégration des nouveaux arrivants, la création d'un bulletin d'information et de séminaires en ligne sur les questions régionales du DNS et les processus de l'ICANN. L'USRWG présentera un rapport sur les progrès de ces activités au cours de l'ICANN67.

- **Groupe de travail du GAC chargé de la protection des noms géographiques lors de toute expansion future des gTLD**

Pendant sa plénière, le GAC a examiné les conclusions des délibérations de la piste de travail 5 sur les noms géographiques de premier niveau, une sous-équipe du groupe de travail sur le processus d'élaboration de politiques relatif aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD.

Avec un « leadership inclusif » composé de quatre co-dirigeants de l'ALAC, la ccNSO, le GAC et la GNSO, la piste de travail 5 a tenu, pendant près de deux ans, 52 réunions pour examiner la protection existante des noms géographiques au premier niveau et déterminer si de nouvelles recommandations s'avéraient nécessaires pour les futures séries de nouveaux gTLD. Les [recommandations consensuelles de la piste de travail 5](#) ont été soumises au groupe de travail sur le PDP pour leur analyse.

Afin de faciliter le traitement des futures candidatures aux gTLD, de nombreux membres du GAC ont exprimé leur intérêt pour le développement d'un outil capable de fournir en temps opportun des notifications aux membres du GAC sur les chaînes qui consistent en des noms géographiques s'inspirant, le cas échéant, de l'outil existant pour les codes à deux caractères.

- **Groupe de travail sur l'évolution des principes opérationnels du GAC (GOPE WG)**

Le GOPE WG s'est réuni dans une séance plénière et a débattu d'un document en cours d'élaboration depuis l'ICANN64 portant sur les directives pour les groupes de travail du GAC et visant à compléter les principes opérationnels du GAC. Le groupe de travail vise à finaliser le document pour l'ICANN67, avec la collaboration des membres du GAC sur les questions en attente.

- **Groupe de discussion du GAC sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD**

Le co-président du groupe de travail sur le PDP des procédures ultérieures a informé le GAC des progrès récents du groupe, y compris le calendrier, les thèmes prioritaires pour le GAC, et les opportunités à venir pour les contributions du GAC. Le groupe de discussion du GAC fournit une mise à jour de son travail inter-sessions depuis l'ICANN65 en matière du renforcement des capacités sur des thèmes prioritaires pour le GAC. Le GAC a convenu que son groupe de discussion examine et mette à jour les positions du GAC, en vue d'apporter une contribution dans la nouvelle période de consultation publique du groupe de travail sur le PDP relatif aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD (Sub Pro PDP WG). Les membres du GAC sont encouragés à contribuer à cet effort en tant que volontaires.

4. Groupe d'interaction GAC - Conseil d'administration (BGIG)

Les membres du Conseil d'administration de l'ICANN et du GAC se sont réunis en séance plénière et ont examiné le degré de suivi du tableau de bord que le GAC avait présenté au Conseil de l'ICANN à Marrakech, le calendrier de traitement des avis dans le communiqué du GAC de Montréal, le statut des avis préalables du GAC et la rétroaction concernant l'utilisation de l'outil d'identification des codes à 2 caractères.

5. Questions opérationnelles du GAC

Les exigences des principes opérationnels 32 et 35 du GAC (élections des vice-présidents du GAC) ont été satisfaites, avec la présentation d'un total de 101 bulletins de vote (plus de 1/3 des membres du GAC). Il n'y a eu aucune égalité justifiant l'émission de bulletins sur papier.

Les dirigeants du GAC analyseront l'élaboration de recommandations pour la modification des lignes directrices valables pour la participation du GAC à la communauté habilitée.

Un nouveau processus sera considéré pour permettre au GAC de faire une évaluation efficace de la réponse du Conseil d'administration à l'avis consensuel.

IV. Questions importantes pour le GAC

1. .AMAZON

Le personnel de l'ICANN en charge de la relation avec les gouvernements a fourni un bref aperçu du processus de candidature à « .amazon » ainsi qu'une mise à jour du travail en la matière depuis l'ICANN65.

Au cours de la 9e séance de la réunion du GAC, une délégation a déclaré que l'acceptation de la candidature à « .amazon » sans une solution mutuellement acceptable serait en contradiction avec l'avis du GAC (communiqué d'Abou Dhabi - ICANN60), qui énonce ce qui suit :

Le GAC conseille au Conseil d'administration de l'ICANN de : i. continuer à faciliter les négociations entre les États membres de l'Organisation du traité de coopération amazonienne (OTCA) et la société Amazon pour parvenir à une solution mutuellement acceptable et permettre l'utilisation de .amazon comme nom de domaine de premier niveau.

Certaines délégations ont appuyé la proposition pour que le GAC demande au Conseil d'administration d'épuiser tous les moyens possibles afin que les parties arrivent à une solution mutuellement acceptable à travers des négociations finales pendant une période de temps limitée et d'une médiation indépendante ce qui, à leur avis, serait important pour renforcer les rôles de l'ICANN et du GAC dans la gouvernance de l'Internet.

D'autres délégations ont manifesté qu'étant donné que tous les avis du GAC en la matière ont été traités par le Conseil d'administration, aucun autre avis du GAC ne s'avère nécessaire, et que les candidatures ne devraient pas être retardées en conformité avec les décisions applicables de l'IRP. Ces délégations ne sont pas nécessairement d'accord avec le bien-fondé des préoccupations énoncées ci-dessus.

V. Avis consensuel du GAC au Conseil d'administration de l'ICANN

Les éléments suivants de l'avis du GAC au Conseil d'administration ont été obtenus par consensus, tel que défini par les statuts constitutifs de l'ICANN² :

1. Révision de la CCT et séries ultérieures de nouveaux gTLD

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration de :

- i. ne pas procéder à une nouvelle série de gTLD jusqu'à ce que la mise en œuvre des recommandations de la révision de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur, ayant été identifiées comme des « conditions préalables » ou comme « hautement prioritaires », ait été complétée.

FONDEMENTS

La révision de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur est la première révision mandatée par les statuts et terminée après la transition du rôle de supervision des fonctions IANA qui sert de mécanisme de responsabilité essentiel. La révision a identifié un certain nombre de questions qui devraient être abordées dans des domaines tels que la nécessité et la disponibilité des données, y compris les coûts et les bénéfices, l'efficacité des sauvegardes, la promotion de la confiance du consommateur, l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS et l'amélioration de la représentation géographique des candidats. La révision a produit 35 recommandations consensuelles. Elle stipule que 14 des recommandations doivent être mises en œuvre avant le lancement des procédures ultérieures pour les nouveaux gTLDs (« conditions préalables ») et 10 autres recommandations (« haute priorité ») devraient être mises en œuvre avant le 8 mars 2020 (dix-huit mois après la publication du rapport).

Il est particulièrement important qu'une nouvelle série de gTLD ne soit lancée qu'après le succès de la mise en œuvre de ces recommandations qui ont été identifiés par l'équipe de révision comme étant nécessaires avant toute autre série ultérieure de nouveaux gTLD. Il a été suggéré que, bien que la mise en œuvre de certaines recommandations soit du ressort du Conseil d'administration, il y en a d'autres dont la mise en œuvre correspond à la communauté. Il serait utile que le Conseil

² Article 12.2.(a)(x) des statuts constitutifs « Les avis du Comité consultatif gouvernemental sur des questions de politique publique seront dûment pris en compte, tant dans leur formulation que dans l'adoption de politiques. Si le Conseil d'administration de l'ICANN décidait d'agir contrairement à l'avis du GAC, il devra en avertir ce dernier, en précisant les raisons pour lesquelles il n'a pas suivi cet avis. Aucun avis du Comité consultatif gouvernemental approuvé par consensus absolu du Comité consultatif gouvernemental, cela étant le fait d'adopter des décisions par accord général en l'absence d'objections formelles (« Avis consensuel du GAC »), ne pourra être rejeté que par un vote d'au moins 60 % du Conseil d'administration. Le Comité consultatif gouvernemental et le Conseil d'administration de l'ICANN essaieront donc de trouver une solution mutuellement acceptable, de bonne foi et de manière opportune et efficace. Le GAC devra indiquer si tout avis qu'il donne au Conseil d'administration est un avis consensuel.

d'administration surveille le progrès de toutes les recommandations et donne son soutien à d'autres parties de la communauté pour la mise en œuvre des recommandations qui les concernent.

2. Service d'annuaire de données d'enregistrement de noms de domaine et protection des données

En ce qui concerne l'étape 1 de l'EPDP,

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration de :

- i. Prendre toutes les mesures possibles pour s'assurer que l'organisation ICANN et l'équipe de révision de la mise en œuvre de l'étape 1 de l'EPDP élaborent un plan de travail détaillé qui identifie un calendrier réaliste permettant d'achever leur travail et informent le GAC de leurs progrès le 3 janvier 2020 ;

En ce qui concerne l'étape 2 et la conclusion de l'EPDP,

Le GAC reconnaît les efforts considérables entrepris par tous les participants à l'EPDP. Toutefois, il y aura probablement une période de temps significative entre la finalisation de l'étape 2 des recommandations politiques, la mise en œuvre des étapes 1 et 2 et la construction et le déploiement d'un nouveau système d'enregistrement des noms de domaine et un modèle d'accès unifié. Par conséquent,

b. Le GAC recommande au Conseil d'administration de :

- i. Demander à l'organisation ICANN de s'assurer que le système actuel qui exige « un accès raisonnable » à l'enregistrement de noms de domaine non-publics fonctionne efficacement. Cela devrait inclure :
 - Informer les groupes de parties prenantes clés, y compris les gouvernements, qu'il existe une procédure pour demander des données non publiques ;
 - Mettre à disposition un formulaire de demande standard pouvant être utilisé par les parties prenantes pour demander l'accès en fonction de la politique de consensus ; et
 - Mettre à disposition des liens vers les informations et les points de contact des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement sur ce sujet.
- ii. Demander au département de la conformité de l'ICANN de créer un processus spécifique pour traiter les plaintes sur le manque de réponse et le déni déraisonnable des demandes de données d'enregistrement de noms de domaine non publiques, de surveiller et de publier des rapports sur la conformité avec la politique actuelle dans le cadre de leurs rapports mensuels.

FONDEMENTS

Conformément à notre avis préalable, nous profitons de cette occasion pour donner des lignes directrices supplémentaires, étant donné que le développement et la mise en œuvre des activités de l'EPDP ont soulevé des préoccupations. Le GAC a constamment recommandé de trouver rapidement une solution pour assurer l'accès rapide aux données d'enregistrement non publiques à des tiers pour des finalités légitimes et respecter les exigences du RGPD et d'autres lois de protection de la vie privée et des données, au regard de l'important impact négatif de ces changements dans l'accessibilité du WHOIS aux utilisateurs ayant des finalités légitimes. Le GAC a précédemment noté que ces objectifs légitimes comprennent l'application des lois civiles, administratives et pénales, la cybersécurité, la protection des consommateurs et la protection des droits de propriété intellectuelle. Le GAC note également que le Conseil européen sur la protection des données a, dans son guide, expressément encouragé l'ICANN et la communauté à élaborer un modèle exhaustif couvrant la totalité du cycle de traitement des données, de la collecte à l'accès.

Comme cela a déjà été souligné dans les communiqués du GAC de San Juan et de Kobe, le RGPD fournit des mécanismes pour équilibrer les divers intérêts légitimes publics et privés en jeu, y compris la protection de la vie privée et la responsabilité. Nous notons que les intérêts légitimes reflétés dans les statuts constitutifs de l'ICANN sont cohérents avec les considérants du RGPD, qui fournissent des exemples tels que « prévenir la fraude » ; « assurer la sécurité des réseaux et de l'information », y compris la capacité à résister à des « actions illégales ou malveillantes » et à informer les autorités sur de possibles « actes criminels ou menaces à la sécurité publique » (voir les considérants 47, 49 et 50 du RGPD).

VI. Suivi de l'avis consensuel précédent du GAC

Les éléments suivants reflètent les questions liées à l'avis consensuel précédent du GAC transmis au Conseil d'administration.

1. Protection des désignations et des identificateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le GAC accueille favorablement les progrès accomplis en matière de protection permanente et de réservation des désignations, noms et identificateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au second niveau. Il prend note avec satisfaction de la résolution du Conseil d'administration de l'ICANN du 27 janvier 2019 qui reconnaissait les considérations de politique publique associées à la protection des noms de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le système des noms de domaine, adoptait les recommandations consensuelles du processus d'élaboration des politiques de la GNSO, et donnait des instructions au personnel de l'ICANN d'exécuter les mesures de protection accordées aux noms des 191 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-

Rouge, au Comité international de la Croix-Rouge et à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le GAC se félicite des résultats de la mise en œuvre de l'équipe de révision, et encourage l'ICANN à publier et notifier ses parties contractantes de la nouvelle politique et des délais applicables pour la mise en œuvre/conformité à la fin du forum actuel de commentaires publics, et conformément aux observations formulées.

Le GAC réaffirme également son avis précédent disant que les acronymes des deux organisations internationales du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR et FICR) soient inscrits dans le même régime de protection déjà accordé et mis en œuvre pour les acronymes des OIG.

Enfin, le GAC encourage le Conseil d'administration à envisager de compléter la liste des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au premier niveau et de les inclure dans le Guide de candidature, avec la liste complète et accordée des noms et des identificateurs des différentes organisations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

2. Protections des OIG

Le GAC note qu'une nouvelle charte concernant une piste de travail du PDP spécifique au sujet d'un mécanisme curatif pour régler la question de la protection des identificateurs des OIG est toujours en cours de discussion avec la GNSO.

3. Service d'annuaire de données d'enregistrement de noms de domaine et protection des données

Le GAC souligne encore une fois que les recommandations de politiques sur les questions relatives aux services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire (PPSAI) demeurent très pertinentes et que les efforts de mise en œuvre devraient continuer, le cas échéant, parallèlement au travail d'élaboration de politiques en cours dans l'EPDP sur les données d'enregistrement des gTLD. La mise en œuvre des PPSAI ne doit pas être reportée jusqu'à la fin de l'EPDP.

4. Prochaine réunion en personne

Le GAC se réunira durant l'ICANN67 à Cancun, au Mexique, du 7 au 12 mars 2020.